

Informations pour les immigrants en Finlande
Informations sur la vie et le travail en Finlande
Informations sur les bonnes sources d'information

Travailler en Finlande



TYÖ- JA ELINKEINOMINISTERIÖ
ARBETS- OCH NÄRINGSMINISTERIET
MINISTRY OF EMPLOYMENT AND THE ECONOMY

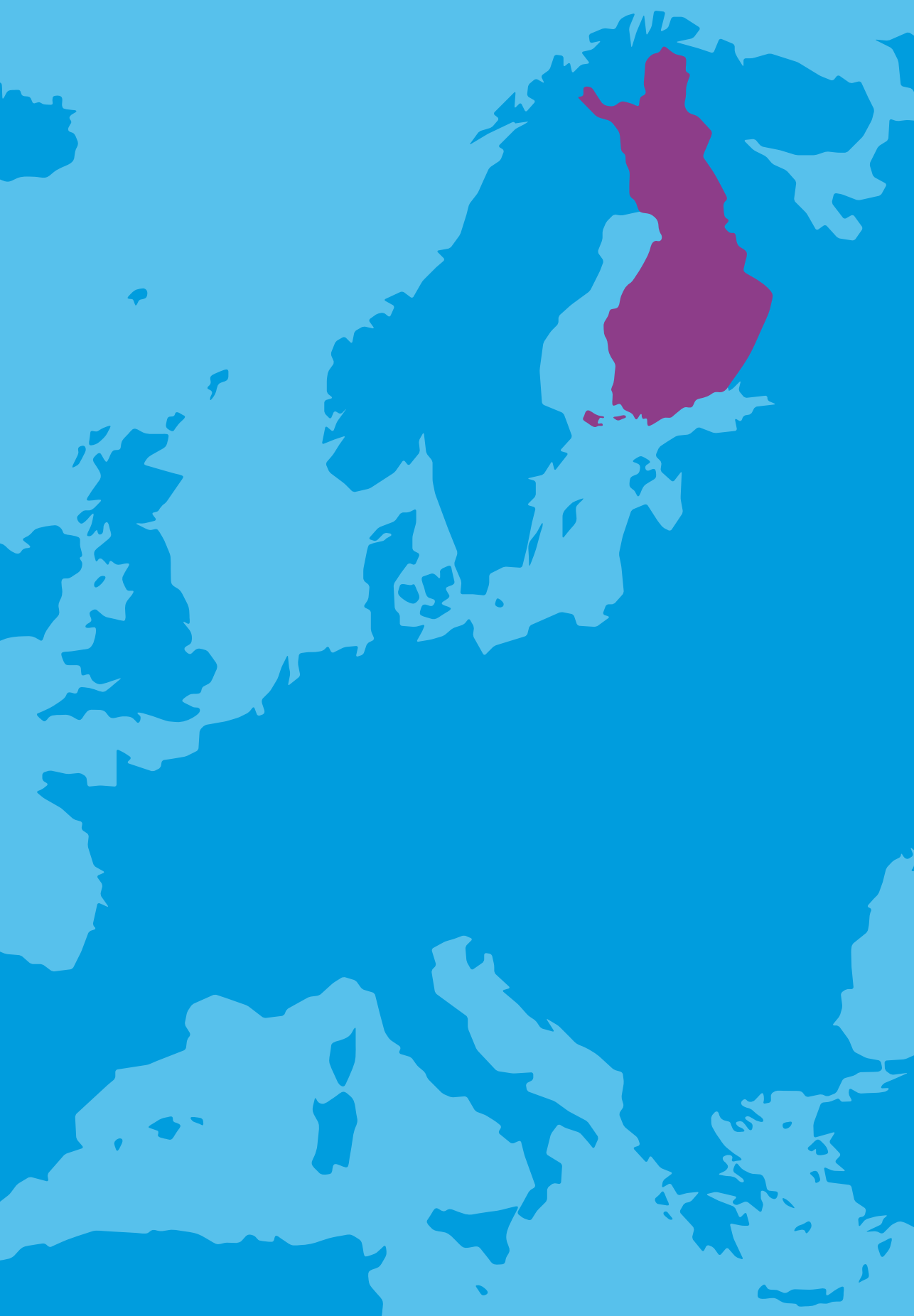


Table des matières

Bienvenue en Finlande	4	Travail des non-ressortissants de l'UE.....	23
Bonjour, la Finlande !		Le droit au travail dans d'autres cas.....	23
La Finlande, les Finlandais et le mode de vie finlandais	7	Permis de séjour.....	24
Vers un nouveau millénaire.....	7	Travailleurs sans permis de séjour.....	24
Un pays vaste et quatre saisons.....	7	Permis de séjour pour un entrepreneur ou pour un travailleur indépendant.....	25
Le finnois est facile à prononcer.....	8	Permis de séjour pour un immigré d'origine finlandaise.....	25
Parité et égalité.....	8	Enregistrement dans le système informatisé de la population.....	26
Religion.....	9	Demande de naturalisation et double nationalité.....	27
Défense nationale.....	9	La double nationalité est acceptée.....	27
Travail et bien-être.....	10	Biens transférés lors du déménagement.....	27
L'ère de la société de l'information.....	10		
Comment se loge-t-on en Finlande?.....	10		
La Finlande en 2007.....	11		
Travailler en Finlande		Nouvelles voies du savoir	
Quel genre de travail?	13	Possibilités d'étudier	29
Comment chercher un emploi?.....	13	Allocations d'études.....	29
Services de l'agence pour l'emploi et le développement économique		Différentes manières d'étudier le finnois.....	29
Pour ceux qui ont immigré en Finlande.....	14	Stages internationaux.....	29
Les immigrés en Finlande sont encouragés à s'intégrer.....	14	La vie en Finlande: conseils pratiques	
Un programme d'intégration personnelle.....	15	La sécurité sociale finlandaise	31
L'apprentissage de la langue ouvre des portes.....	15	Prestations sociales assurées par Kela.....	31
Informations sur les emplois vacants.....	15	La sécurité sociale pour les ressortissants des Etats membres de l'UE/EEE.....	31
Compétences professionnelles.....	16	Législation sur la sécurité sociale liée à la résidence.....	32
Formation de la main d'œuvre.....	17	Protection pendant la période de chômage en Finlande.....	32
Reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger.....	17	L'aide à l'emploi est versée par Kela.....	32
Lois destinées à la protection du travail et conventions collectives.....	18	Aide à l'emploi sous forme d'aide à l'intégration.....	33
Temps de travail, congés et salaires.....	19	Services de santé.....	34
Devenir entrepreneur en Finlande.....	19	Prestations familiales.....	36
Services d'interprétariat.....	19	La Finlande dispose de deux régimes de retraite.....	36
Les services communs sont financés par les impôts.....	20	Revenu minimum d'insertion.....	35
De quels permis a besoin un immigrant en Finlande?		Joie de la découverte!	
Travail des immigrés en Finlande.....	21	Coordonnées importantes.....	37
travail des ressortissants de l'Union européenne.....	21	N'oubliez pas!.....	43
Les ressortissants des pays nordiques.....	23		

A l'attention du lecteur

Bienvenue en Finlande!

› S'installer dans un nouveau pays réserve toujours diverses surprises. De quel pays s'agit-il, comment sont les gens? Le travail et les loisirs, le paysage et le climat, l'histoire et les coutumes.

De quelle manière sont organisées la vie commune, les études et la sécurité sociale?

Il est bien plus facile de s'installer lorsque l'on dispose d'informations fiables. Ce guide répond aux questions les plus courantes des immigrants en Finlande. Son contenu met l'accent sur le travail et sur la vie active. L'objectif est de décrire les aspects essentiels et d'aider à trouver des informations détaillées.

Ce guide est aussi destiné aux personnes qui reviennent en Finlande. Leur installation au pays se passe d'une manière différente de celle des autres immigrants.

Le contenu de ce guide a été planifié en coopération avec les autorités et les organisations. Quelques arrêtés peuvent changer après la publication de la brochure, ainsi, il est recommandé de vérifier les données à partir des pages Internet, par exemple.

Il est recommandé d'obtenir des connaissances sur la Finlande avant votre déménagement, ceci afin de faciliter les démarches d'ordre pratique. Après s'être initié au pays, avoir rassemblé des informations de base et réglé les détails d'ordre pratique, il sera temps d'accéder à la vie finlandaise.





Bonjour, la Finlande !



La Finlande, les Finlandais et le mode de vie finlandais

› La Finlande est un pays occidental, dont la situation aux confins de l'Est et de l'Ouest a un grand impact sur la vie dans le pays. La vie et le travail en Finlande puisent leur dynamisme dans les riches traditions des deux mondes culturels et dans les conditions nordiques. Les Finlandais apprécient l'individualité et leur propre culture.

Vers un nouveau millénaire

La Finlande est un pays non aligné qui participe activement à la coopération internationale. Les efforts fournis après la guerre, dans le domaine de la formation et de la recherche, ont donné des résultats durables. La prospérité et le bien-être se sont rapidement accrus dans le pays. La croissance économique est essentiellement dûe à la réussite dans l'industrie d'exportation. Les principaux secteurs industriels sont l'électronique, la métallurgie et l'industrie du bois et du papier. L'importance du secteur tertiaire croît rapidement. Les besoins en services sont accrus en raison du vieillissement de la population, entre autres.

La Finlande occupe une forte position en tant que précurseur dans le secteur de la technologie et dans le développement des nouveaux domaines de la vie active. En Finlande aussi, l'économie mondiale a de plus en plus d'influence.

En 1995, la Finlande a adhéré à l'Union européenne, et en 1999, à l'Union économique et monétaire, et est entrée dans la zone euro.

Vous trouverez les informations les plus récentes sur la situation de l'emploi en Finlande à www.mol.fi.

Un pays vaste et quatre saisons

La Finlande est un vaste pays à faible densité de population, situé dans la partie septentrionale de l'Europe. Ce pays, grand par sa superficie, ne compte que 5,3 millions d'habitants : en moyenne 17 habitants au kilomètre carré. Helsinki et son agglomération comptent un million d'habitants et 71 % de la population habite dans les villes.



Les Finlandais sont sportifs. Les disciplines favorites sont le golf, le ski, l'athlétisme, la marche nordique et le hockey sur glace, entre autres.



En Finlande, on apprécie et on pratique de nombreuses disciplines culturelles. Les œuvres de musique, de littérature, d'art pictural, de design et d'architecture finlandaises sont aussi connues à l'étranger.

Les foyers finlandais sont composés en moyenne de 2,1 personnes. La part des personnes habitant seuls est de 39,3 %. L'espérance de vie moyenne est pour les femmes de 81,3 ans et de 75,3 ans pour les hommes.

La vie finlandaise est fortement marquée par les quatre saisons qui se distinguent nettement : un été lumineux, un automne frais et sombre, un hiver froid et un printemps où la nature se réveille pour une nouvelle période de croissance. Dans les parties les plus septentrionales du pays, le soleil ne se lève pas du tout pendant l'hiver, alors qu'en été, il reste des mois au-dessus de l'horizon. En toute saison, les forêts et les eaux offrent un joli cadre pour les randonnées, la cueillette des baies et la pêche.

Vue du ciel, la Finlande forme en été une mosaïque de teintes vertes et bleues. Près de 70 % de sa superficie est couverte par les forêts. En hiver, les forêts et les mille lacs sont recouverts d'un voile de neige blanche qui tient pendant plusieurs mois dans la partie Nord mais seulement quelques semaines dans la partie Sud.

Le finnois est facile à prononcer

La Finlande a deux langues officielles: le finnois et le suédois qu'environ 6 % de la population parle comme langues maternelle. De plus, en Finlande du Nord vivent près de 6 500 Sames dont la langue maternelle est le same.

Le finnois appartient au groupe de langues finno-ougriennes, se distingue nettement par rapport aux autres langues indo-européennes. Le finnois n'a pas de genre et utilise des désinences casuelles au lieu de prépositions et de postpositions. On prononce les mots comme ils s'écrivent, l'accent porte toutefois sur la première syllabe.

Parité et égalité

Les femmes finlandaises ont été les premières à voter en Europe en 1906 (les deuxièmes au niveau mondial) et d'obtenir le droit de postuler pour les postes de confiance les plus importants du pays. Grâce aux congés parentaux et au système de garde des enfants, les femmes finlandaises peuvent vivement participer à la vie active. La majeure partie des femmes travaille à l'extérieur du foyer. Les hommes ont de plus en plus souvent la possibilité de s'occuper activement de la garde de leurs enfants.

En Finlande, plus de la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes, et celles-ci occupent de plus en plus un poste de premier plan dans les entreprises et l'administration.

La loi sur l'égalité, entrée en vigueur en 2004 en Finlande, a pour but d'assurer et de promouvoir l'égalité

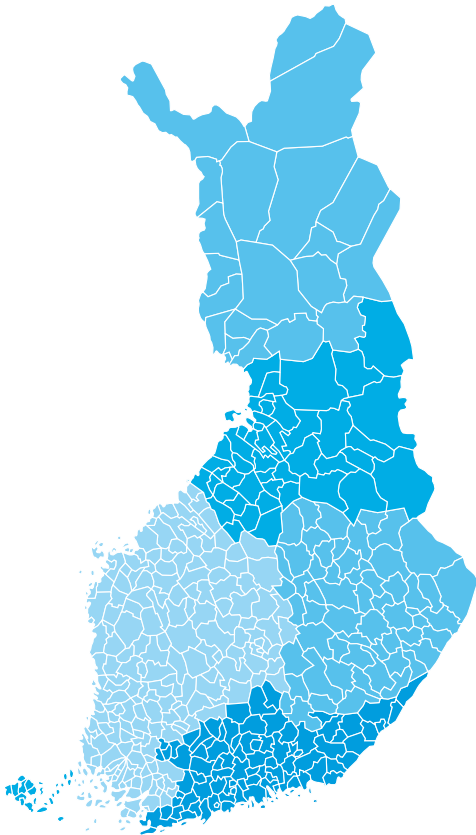


La Finlande est une République démocratique et constitue un Etat-providence stable. Le Président, le Parlement, les dirigeants locaux et les représentants finlandais au Parlement européen sont élus au suffrage universel. Tous les citoyens finlandais âgés de 18 ans disposent du droit de vote. Les étrangers qui résident en Finlande, disposent également, sous certaines conditions, du droit de vote aux élections communales et européennes. La Finlande a 14 représentants au Parlement européen.



» En Finlande règne la liberté religieuse. Les religions officielles sont la religion luthérienne et la religion orthodoxe.

dans le monde du travail et dans les autres domaines de la vie sociale. La loi finlandaise contribue, par exemple, à garantir l'égalité des droits pour les groupes ethniques et pour les gens de différentes confessions religieuses.



© Maanmittauslaitos 53/MML/08

L'administration régionale de la Finlande est répartie en cinq départements et 348 municipalités.

Religion

En Finlande règne la liberté religieuse. Les religions officielles sont la religion luthérienne et la religion orthodoxe. 85 % des Finlandais appartiennent à l'Eglise évangélique-luthérienne et environ 1 % à l'Eglise orthodoxe. En Finlande, on trouve aussi des paroisses et communautés catholiques, juives, musulmanes ainsi que de nombreuses plus petites communautés religieuses.

Défense nationale

Les hommes finlandais âgés des 18 à 60 ans sont soumis à des obligations militaires. Le service national concerne également les citoyens finlandais résidant à l'étranger



La Finlande est le pays des associations. Les immigrants peuvent approfondir leurs connaissances linguistiques et par ce biais, découvrir le pays et ses habitants dans de nombreuses associations des domaines de la culture, du sport, de loisirs divers ou encore d'activités de bénévolat.



Le sauna qui a des propriétés revigorantes et relaxantes fait partie de la vie quotidienne et des festivités des Finlandais, depuis des siècles. La plupart des citoyens désirent avoir un sauna dans leur appartement.

ainsi que les citoyens d'autres pays qui ont obtenu la nationalité finlandaise. Ce devoir peut aussi être effectué sous forme de service militaire ou de service civil. Les femmes également peuvent accomplir le service militaire, si elles le désirent.

› www.mil.fi/varusmies

› www.sivarikeskus.fi

Pour en savoir plus sur les Finlandais et sur la vie en Finlande:

› www.suomi.fi

› www.infopankki.fi

Travail et et bien-être

La vie économique finlandaise vit une période de transition. Après les périodes agricoles et industrielles, la Finlande est devenue une société tertiaire.

Les marchés locaux varient grandement selon les différentes parties de la Finlande. Les régions rurales n'offrent plus autant d'opportunités de travail qu'auparavant. La croissance est essentiellement concentrée dans la partie Sud du pays et dans les grandes villes.

De nos jours, le rythme au travail est acharné dans de nombreuses professions. La vie professionnelle connaît une évolution rapide et multiforme. Les tâches traditionnelles nécessitent sans cesse de nouvelles compétences et un nouveau savoir-faire. On exige des travailleurs une bonne formation ainsi que le renouvellement constant de leurs connaissances. Les professionnels les plus prisés sur le marché sont ceux qui mettent à jour leur savoir et leurs aptitudes, et qui sont prêts à relever de nouveaux défis.

On compte de plus en plus de personnes qui ont mené plusieurs carrières et de nombreuses tâches durant leur existence. A l'heure actuelle, 84 % des relations de travail sont des emplois permanents. Les relations de travail de courte durée se sont toutefois généralisées. En Finlande, le travail à temps partiel n'est pas aussi courant que dans les autres pays d'Europe.

La plupart des employés sont membres d'un syndicat de leur branche. Ces syndicats conviennent des conditions d'emploi, du montant des salaires par exemple, avec les organisations patronales.

L'ère de la société de l'information

On peut noter de plusieurs manières que la Finlande apprécie le savoir et les compétences. L'éducation de base et la majeure partie de l'enseignement qui la suit sont gratuites, et l'objectif est que tous les jeunes suivent une formation débouchant au moins sur une profession.

On encourage la recherche et l'innovation. Dans la plupart des domaines, la Finlande se trouve en tête du



Les Finlandais sont des adeptes des téléphones portables et des ordinateurs. 97 % des Finlandais disposent d'un téléphone GSM. Nokia, le géant de la fabrication des téléphones mobiles, est une entreprise finlandaise.

développement aussi bien dans les activités de recherche que dans la production de produits et de services. L'informatique de pointe a également révolutionné la transmission des données.

Internet fournit beaucoup d'informations sur la Finlande, les conditions de vie et les coutumes du pays. De nombreuses pages web donnent des renseignements précieux aux immigrés: ces adresses ont été rassemblées dans ce guide.

Comment se loge-t-on en Finlande?

La plupart des Finlandais sont propriétaires de leur logement. Selon la législation finlandaise, les étrangers ont le droit d'acheter des biens immobiliers et/ou un appartement en co-propriété en Finlande.

Le niveau des logements varie considérablement d'une région à l'autre. Trouver une location à un prix raisonnable peut constituer une démarche de longue haleine, en particulier dans les grandes villes. Vous pouvez trouver des annonces d'appartements à louer dans les journaux et sur de nombreuses pages web. Certains employeurs aident leurs employés à trouver un logement.

Les communes, par exemple, vous donneront plus de renseignements sur le logement en Finlande.



Les Finlandais aiment bien habiter dans des maisons individuelles qui ont leur propre cour. Les immeubles sont construits de manière relativement espacée, à proximité de la nature. Dans les grandes villes, on construit toutefois des quartiers à forte densité de population, où le terrain est exploité avec minutie et où le mode de vie est urbain.

Le loyer doit être réglé à l'avance, une fois par mois.
En général, le locataire verse une garantie locative distincte au propriétaire. Un contrat de location est rédigé par écrit.

- › www.ymparisto.fi
- › www.kunnat.net
- › www.vuokralaistenkeskusliitto.fi

Pour en savoir plus sur la vie quotidienne des Finlandais et sur les services:

- › www.suomi.fi
- › www.infopankki.fi
- › www.tilastokeskus.fi

En Finlande, en 2007

- La Finlande comptait 5,3 millions d'habitants dont un million dans l'agglomération de la capitale
- Plus de 70 % habitait dans les villes
- La main d'œuvre comptait 2 700 000 personnes c.a.d. 67,2 % de la population en âge de travailler
- 75 % des salariés étaient employés dans des postes permanents à temps complets
- Plus de 9 % avait un emploi permanent à temps partiel
- 16 % des salariés étaient employés en C.D.D. Parmi eux, les deux tiers étaient formés par des femmes
- Le taux de chômage était de 6,8 %
- Environ 217 000 chômeurs demandeurs d'emploi étaient inscrits dans les agences pour l'emploi et le développement économique
- Près de 30 000 étrangers étaient à la recherche d'un emploi, parmi ceux-ci 16 000 étaient au chômage
- La majeure partie des immigrants est arrivée en Finlande après les années 1990
- Près de 130 000 citoyens étrangers habitaient en Finlande
- La majorité venait de Russie, d'Estonie et de Suède
- La majeure partie des immigrants habitaient dans les grandes villes, et environ la moitié dans l'agglomération de la capitale
- Le salaire moyen pour les hommes était d'environ 2 700 euros et de 2 400 euros pour les femmes
- La semaine de travail moyenne était d'environ de 38 heures
- Les produits les plus importants des industries exportatrices étaient les appareils électriques, les produits de cellulose et de papier, et les produits métalliques
- Les pays d'exportation principaux étaient l'Allemagne, la Suède, la Russie, les USA et la Grande-Bretagne

Travailler en Finlande



Quel genre de travail?

› En Finlande aussi, les grandes classes d'âge quitteront la vie professionnelle dans les années à venir. Cela signifiera la baisse de l'offre de main d'œuvre alors que l'on prévoit que les carrières continueront de se prolonger en Finlande. On s'attend à ce que de nombreux emplois naissent spécialement dans le secteur de la santé et du travail social, ainsi que dans les services publics et services de support de la vie économique. On a également besoin de nouveaux entrepreneurs en Finlande.

Les emplois vacants en Finlande sont essentiellement dans les professions du commerce, des services et de l'industrie. On a surtout besoin de nouvelle main d'œuvre dans les domaines des services et des soins de santé. La Finlande a un besoin particulier en infirmiers, agents de propreté, cuisiniers et serveurs. Les problèmes d'obtention de main d'œuvre sont généraux en ce qui concerne le personnel compétent en métallurgie et en transporteurs.

- › www.mol.fi
- › www.te-keskus.fi
- › www.yrityssuomi.fi

Comment rechercher un emploi?

Il vaut la peine de commencer à chercher un emploi avant d'arriver en Finlande, ce en lisant les informations de base sur Internet, par exemple. Le site Internet de l'Agence pour l'emploi et le développement économique (Agence TE-toimisto) contient des informations sur les emplois, les services de l'agence TE-toimisto, les chiffres nécessaires et les opportunités offertes par la vie active.

Le Portail européen sur la mobilité de l'emploi EURES, géré par la Commission de l'Union européenne rassemble des informations sur les emplois vacants, les conditions de travail et de vie, ainsi que sur les marchés de travail régionaux de la Finlande et des autres pays de l'UE/EEE. Ce portail permet d'accéder à une banque de



données pour les demandeurs d'emploi qui peuvent y déposer leur CV et autres documents destinés à être lus par les employeurs. Cette banque de données contient également des renseignements sur les employeurs finlandais.

Eures (Réseau européen pour l'emploi) est géré par la Commission, qui regroupe toutes les administrations publiques du travail des pays. Ce sont près de 800 conseillers au total qui vous guident et fournissent leur assistance dans les questions liées à la recherche d'un emploi. Vous trouverez les coordonnées du conseiller le plus proche de votre domicile sur le portail Eures.

Les citoyens de l'UE/EEE peuvent être demandeurs d'emploi en Finlande pour une période de trois mois. Si le demandeur d'emploi est au chômage, il peut toucher pour cette période des indemnités journalières dans son pays d'origine.

Le demandeur d'emploi a besoin dans ce cas de l'attestation E303 qu'il doit demander aux services chargés de l'assurance chômage dans son pays d'origine avant de venir en Finlande.

Pour obtenir des indemnités journalières de chômage, le demandeur doit s'inscrire à l'agence pour l'emploi et le développement économique dans les sept jours à compter la date d'entrée en vigueur de l'attestation.

- › eures.europa.eu
- › www.mol.fi

Services de l'agence pour l'emploi et le développement économique à l'attention des immigrants en Finlande

Il est recommandé au demandeur d'emploi de s'inscrire à l'agence pour l'emploi et le développement économique (Agence TE-toimisto), après avoir déménagé en Finlande. On trouve une agence TE-toimisto dans la plupart des communes finlandaises. Les plus grandes agences TE-toimisto ont des conseillers Eures ayant de bonnes compétences linguistiques, et des conseillers spécialisés dans les services à l'attention des immigrants qui aident à trouver un emploi. Au besoin, vous pouvez aussi bénéficier de services d'interprétariat. Les conseillers fournissent des informations sur les opportunités d'emploi.

L'agence pour l'emploi et le développement économique fournit également des renseignements sur les possibilités de formation, les marchés du travail et les professions. Le service téléphonique national Työlinja des agences pour l'emploi et le développement économique donne des informations complémentaires sur les agences TE-toimisto et sur l'utilisation des services électroniques par téléphone et par courriel.

Les citoyens de l'UE et de l'EEE et les membres de leur famille peuvent s'inscrire comme demandeurs d'emploi. Les citoyens des autres pays étrangers peuvent être inscrits comme demandeurs d'emploi s'ils disposent d'un permis de séjour continu (A) lui donnant le droit de travailler et qu'aucune restriction relative au permis de séjour n'est émise par l'employeur. Aussi, une personne à qui a été octroyé un permis de séjour permanent (P) ou disposant d'un permis de long séjour CE pour un citoyen d'un pays tiers (P-EY), peut être inscrit comme demandeur d'emploi.

Toute personne inscrite comme demandeur d'emploi a le droit d'obtenir des services personnels de placement sur le marché du travail et les prestations qui y sont liées. Le demandeur d'emploi au chômage a le droit de bénéficier d'un plan de recherche d'emploi



ou d'un plan d'intégration ainsi que des allocations de chômage.

On encourage l'intégration des immigrants en Finlande

L'intégration des étrangers est régie en Finlande par une loi visant à aider les immigrants à participer aux activités de la société finlandaise.

On soutient l'entrée dans la vie active des immigrants en âge de travailler. Ceci facilite l'intégration et met le savoir-faire, et les compétences des immigrants au profit de toute la société. Les agences pour l'emploi et le développement économique et les communes disposent de conseillers pour les immigrants qui aident les nouveaux venus à s'intégrer, et à entreprendre une carrière professionnelle en Finlande.

Les communes qui accueillent les immigrants en Finlande facilitent l'intégration des nouveaux venus en élaborant un plan d'intégration à leur attention. Ce plan comprend les services communaux qui permettent de soutenir l'intégration des immigrants.

Un programme d'intégration personnel

Lorsqu'une personne résidant en permanence en Finlande est au chômage, elle a le droit de bénéficier d'un plan d'intégration et de services qui y sont liés. Les moyens de subsistance des immigrants qui bénéficient de l'aide à l'emploi sont assurés pendant toute la durée du plan d'intégration (voir page 33). Outre l'immigré lui-même, le conseiller pour l'emploi et au besoin un représentant de la commune participent à l'élaboration du plan d'intégration de l'immigré en âge de travailler. On peut aussi avoir recours aux services d'un interprète.

Ce plan d'intégration est élaboré pour une période de trois ans maximum jusqu'à ce que l'immigré trouve un emploi sur le marché libre du travail. Dans certains cas exceptionnels, la durée du plan peut être prolongée jusqu'à cinq ans.

L'apprentissage de la langue ouvre des portes

L'apprentissage du finnois ou du suédois est une condition essentielle à l'intégration. Lors de l'élaboration du plan d'intégration pour l'immigré, on tente en premier lieu d'éclaircir les possibilités pour étudier le finnois ou le suédois dans sa commune de résidence. Des cours de langues polyvalents sont organisés dans les plus grandes localités. L'immigré peut améliorer ses connaissances sur la langue et la société, en suivant, sur sa propre initiative, des cours dans les instituts populaires, les lycées pour adultes, les écoles populaires supérieures ou des « universités ouvertes ».

Informations sur les emplois vacants

www.mol.fi, site Internet des agences pour l'emploi et le développement économique

Informations sur les emplois, sur les services fournis par les agences pour l'emploi et le développement économique et sur les opportunités d'emploi.

Agences pour l'emploi et le développement économique

On trouve une agence pour l'emploi et le développement économique dans la plupart des communes finlandaises, celle-ci conseille les demandeurs d'emploi et offre des services de placement sur le marché du travail. Les plus grandes agences disposent de conseillers spécialisés dans les services pour les immigrants et de conseillers EURES, formés pour aider les demandeurs d'emploi étrangers.

› www.mol.fi

Portail de la mobilité professionnelle européenne d' EURES

Le Portail EURES, géré par la Commission européenne rassemble les emplois vacants en Finlande et dans toute la zone de l'UE/EEE ainsi que des renseignements sur les conditions de travail et de vie, et sur les marchés régionaux. On y trouve également une banque de données où on peut laisser son CV destiné à être consulté par les employeurs.

› eures.europa.eu

Työlinja, tyolinja@mol.fi

Le service téléphonique national des agences pour l'emploi et le développement économique vous fournira une assistance personnalisée dans les questions liées aux permis de travail, aux postes et à la formation de la main d'œuvre. Työlinja est à votre service en finnois, en suédois et en anglais.

Internet et les journaux finlandais

La plupart des entreprises et des communautés mettent des annonces concernant les emplois vacants sur leurs sites Internet et les annonces d'emploi dans les journaux. Sur Internet, on trouve également beaucoup d'entreprises spécialisées dans le placement sur le marché du travail et de moteurs de recherche.



Compétences professionnelles à jour

La formation destinée à l'intégration se fait largement aussi comme une formation de main d'œuvre. Outre l'apprentissage du finnois, on transmet des informations sur la société et sur la vie active, et une orientation professionnelle y est dispensée. La formation comprend également un stage sur le lieu de travail.

La plupart des employeurs souhaitent que le candidat au poste donne une preuve de ses aptitudes au travail avant la signature du contrat d'embauche.

Dans ce genre de situation, le plan d'intégration peut comprendre une période d'initiation au travail.

Au début de la période d'intégration, on aide l'immigré à se renseigner sur les possibilités d'adapter la profession ou les diplômes acquis ailleurs aux exigences imposées par la vie active finlandaise, et de quelle formation complémentaire le candidat à l'embauche aura éventuellement besoin. L'agence pour l'emploi et le développement économique peut aussi intégrer

” Afin que l'immigré atteigne le niveau de qualification requis, il peut avoir besoin de suivre des études supérieures ou supplémentaires pour compléter son diplôme.

au plan d'intégration des études visant à achever son éducation de base, des études lycéennes ou l'obtention d'un diplôme professionnel. Afin que l'immigré atteigne le niveau de qualification requis, il peut avoir besoin de suivre des études supérieures ou supplémentaires pour compléter son diplôme. Ces études peuvent aussi, dans certains cas, être incluses dans le plan d'intégration. Les personnes bénéficiant de l'aide à l'intégration peuvent également jouir des mêmes prestations que celles accordées pour la formation de la main d'œuvre.

Une coexistence constructive qui crée des ponts

Les associations multiculturelles et les organisations pour les immigrés contribuent à faciliter l'intégration des immigrés. Elles servent ainsi de passerelle entre les cultures, entre sa vie d'avant et sa vie d'aujourd'hui. Les activités des organisations sont variées: elles orientent, conseillent, donnent une formation et mettent en place des activités culturelles et des loisirs.

- › www.mol.fi
- › www.intermin.fi
- › www.infopankki.fi
- › www.kunnat.net

Formation de la main d'œuvre

L'immigré a la possibilité de participer, par le biais de l'agence pour l'emploi et le développement économique, à une formation de la main d'œuvre où il pourra acquérir des compétences complémentaires, requises dans la vie active. Cette formation est destinée aux demandeurs d'emplois ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 20 ans qui se trouvent sous la menace de perdre leur emploi. L'objet de cette formation est d'améliorer les possibilités des participants de rester sur le marché du travail ou de le réintégrer. C'est pourquoi cette formation est essentiellement professionnelle. La formation de la main d'œuvre peut aussi être une formation préparatoire, par exemple des cours de langue. La formation de la main d'œuvre est gratuite pour les étudiants.

- › www.mol.fi
- › www.opintoluotsi.fi

Reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger

Une personne ayant fait ses études à l'étranger, a, en général, besoin d'une décision relative à la



reconnaissance de son diplôme, si elle souhaite remplir les conditions requises pour un poste dans la fonction publique ou pour des tâches nécessitant au moins trois ans d'études dans une école spécialisée ou dans un établissement supérieur. Dans le secteur privé, cette décision relative à la reconnaissance des diplômes n'est pas généralement requise mais celle-ci peut s'avérer utile pour trouver un emploi.

Les personnes qui ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur à l'étranger, peuvent demander une reconnaissance de leurs acquis à la Direction générale de l'enseignement.

Pour être reconnus, les diplômes obtenus en dehors de la zone de l'UE/EEE doivent comporter au moins trois ans d'études supérieures. Les autres diplômes obtenus dans la zone de l'UE/EEE peuvent également être reconnus s'ils comportent au moins trois ans d'études dans le second cycle de l'enseignement secondaire. La condition requise est que le diplôme et l'établissement qui l'a délivré fasse partie du système d'éducation officiel dans le pays d'origine.

Les demandes de reconnaissance des acquis peuvent être émises à l'aide des formulaires fournis par la Direction générale de l'enseignement, e-mail: recognition@oph.fi, les agences pour l'emploi et le développement économique ainsi que les écoles supérieures et sur les pages Internet www.oph.fi/tutkintojentunnustaminen. Cette décision payante est rédigée en langue finnoise ou suédoise.

La Direction générale de l'enseignement émet, sur demande, des avis relatifs aux diplômes obtenus à l'étranger, à propos desquels on ne peut pas émettre de décision de reconnaissance. Ces avis permettent essentiellement de comparer ces diplômes aux diplômes finlandais équivalents. Il s'agit d'un avis d'expert et ne donne pas issue à une qualification. C'est sur la base de la quantité de travail nécessaire fournie pour cette évaluation qu'est déterminé le tarif de cet avis. Vous pouvez obtenir plus d'instructions relatives à la demande d'un tel avis auprès de la Direction générale de l'enseignement.

Le droit d'exercer une profession sur la base d'un diplôme étranger, est octroyé par la même autorité qui est chargée de délivrer l'agrément pour exercer dans la profession en question en Finlande. Par exemple, les professionnels de la santé qui souhaitent être habilités ou protéger leur titre professionnel, doivent adresser leur demande au centre de protection juridique de la santé publique, www.teo.fi.

- › www.oph.fi/tutkintojentunnustaminen
s-posti: recognition@oph.fi
- › www.teo.fi

Lois destinées à la protection du travail et conventions collectives

Les dispositions relatives aux salaires, aux heures de travail, à la sécurité de l'emploi et à la sécurité au travail s'appliquent en règle générale à toutes les personnes qui travaillent en Finlande.

L'employeur est également tenu de verser les cotisations relatives à l'assurance vieillesse, à la sécurité sociale, aux assurances chômage et accidents du travail pour ses employés étrangers et finlandais.

Chaque travailleur a le droit d'être traité avec équité. L'employeur n'a pas le droit de discriminer aucun de ses employés sur la base de son sexe, de ses origines, ethniques ou nationales, de sa nationalité, de sa religion, de



son âge, de son état de santé, de son handicap, de ses activités politiques ou syndicales ou pour toute autre raison.

Dans la plupart des secteurs, une convention collective a été conclue entre les organisations patronales et les syndicats, qui prévoit le montant des salaires et des autres conditions liées à la relation de travail.

Outre l'application de la législation du travail et les dispositions des conventions collectives, l'employeur et l'employé peuvent conclure un accord qui définit plus précisément les conditions de la relation de travail.

Il est recommandé de rédiger un accord de travail par écrit au début la relation de travail. Le contrat de travail peut être un C.D.I ou un C.D.D.

- › www.tem.fi
- › www.mol.fi/finnwork
- › www.tyosuojelu.fi

Temps de travail, congés et salaires

En Finlande, la journée de travail comprend huit heures, ce qui correspond à environ 40 heures hebdomadaires. Ce nombre d'heures varie selon les secteurs.

Par exemple, le nombre d'heures supplémentaires et les autres points font l'objet de dispositions et décrets précis.

Les travailleurs ont droit au moins à deux jours de congé par mois pour chaque mois de travail. De manière générale, la majeure partie des travailleurs prend ses congés annuels en été, et environ une semaine en hiver.

Les syndicats ouvriers et patronaux négocient à intervalles réguliers du niveau des salaires et des autres conditions du travail qui sont à observer jusqu'à la conclusion du suivant accord. Les salaires et les autres conditions liées au travail sont définis de manière plus définitive par un accord personnel conclu avec l'employeur.

Les employeurs organisent pour leur personnel des services de médecine du travail ainsi que dans la plupart des cas, des tickets-repas. Il est bon d'indiquer ces avantages dans le contrat de travail.

Des renseignements sur les questions relatives à la relation de travail et à la protection des travailleurs : contrat de travail, salaire, heures de travail, congés etc. sont fournis par les districts de la protection des travailleurs.

- › www.tem.fi
- › www.tyosuojelu.fi
- › www.mol.fi/finnwork

Devenir entrepreneur en Finlande

En Finlande, il y a de la place pour les entrepreneurs qui veulent se mettre à leur compte. Dans les années à venir, on aura besoin de nouveaux entrepreneurs dans de nombreuses branches, par exemple, pour les prestataires de services pour la population vieillissante et pour les industries en expansion. La plupart des immigrants installés ici se sont mis à leur compte.

Services d'interprétariat

Les pouvoirs publics finlandais sont à votre service en finnois et en suédois qui sont les langues officielles du pays. Parmi les langues étrangères, l'anglais est la langue la mieux maîtrisée en Finlande.

Les autorités sont tenues d'assurer un service d'interprétation, par exemple, dans le cas où une affaire est entreprise sur l'initiative des autorités ou si cette affaire concerne une décision rendue par la justice.

- › www.mol.fi
- › www.sktl.net

Dans les affaires engagées par le client, les autorités peuvent fournir un service d'interprétariat ou de traduction pour résoudre une question ou pour garantir les droits du client.

La constitution finlandaise garantit la liberté d'exercer une activité commerciale. Les lois sur les activités commerciales comprennent des décrets plus précis sur les différents permis nécessaires et sur la formation requise.

L'immigré a intérêt à se renseigner sur les décrets relatifs aux permis et sur les autres questions liées à la création d'une entreprise ou pour devenir travailleur indépendant. Toute personne qui souhaite fonder une entreprise doit procéder à l'inscription de sa société dans le registre du commerce tenu par la Direction générale des registres et des brevets.

Les agences TE-toimisto et les centres de création d'entreprises donnent des conseils et des informations par exemple, sur la formation et sur les subventions. Dans ces points-services, la personne qui souhaite créer son entreprise peut faire tester son idée d'entreprise, ce sans frais.

Les agences TE fournissent des conseils aux futurs entrepreneurs en organisant des formations et en

octroyant des subventions pour la création d'entreprise. Ces subventions permettent d'aider les gens à se mettre à leur compte. Elles contribuent également à la promotion de nouvelles entreprises. De plus, elles permettent de garantir des revenus à l'entrepreneur, le temps qu'il mette en place ses activités et que celles-ci commencent à se régulariser.

Ces subventions (starttiraha) sont une aide pour les nouveaux entrepreneurs, celle-ci ne peuvent pas être obtenues après le lancement des activités commerciales. Il n'existe aucune restriction en ce qui concerne le domaine d'activité de l'entreprise.

- › www.te-keskus.fi
- › www.mol.fi
- › www.tekes.fi
- › www.prh.fi
- › www.yrityssuomi.fi

Les services communs sont financés par les impôts

Le niveau d'imposition est relativement élevé en Finlande par rapport à de nombreux pays européens. Les recettes fiscales permettent de financer des services de haute qualité au niveau international, par exemple, dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et de la sécurité, ainsi que dans les soins pour les enfants et les personnes âgées.

Il est recommandé de se renseigner à l'avance en ce qui concerne les pratiques fiscales en Finlande, les dispositions de l'UE et les sujets importants tels que la gestion des biens placés à l'étranger et des revenus de capitaux, par exemple.

Des impôts sur le revenu sont versés à l'Etat et à la municipalité de résidence, conformément au taux d'imposition personnel. Une personne venant travailler en Finlande obtient un certificat de prélèvement à la source, dont l'employeur a besoin pour retenir les impôts sur le salaire.

- Avant de s'installer en Finlande:
Il est recommandé à l'immigrant en Finlande d'informer les autorités de son pays d'origine de son projet de venir s'installer en Finlande avant son déménagement.
La déclaration de la nouvelle adresse facilite le bon déroulement des démarches pratiques.
- Travail en Finlande pendant moins de six mois:
Si le séjour de l'employé dure au maximum six mois, son employeur retiendra un impôt de 35 % sur le salaire. Une déduction de 17 euros est en général appliquée avant la retenue à la source. Cette déduction était auparavant appliquée uniquement pour les étudiants et les stagiaires, mais désormais elle est applicable à tous, quel que soit l'âge de l'employé. La retenue à la source constitue l'impôt définitif et l'employé n'a pas à faire de déclaration fiscale en Finlande.
- Travail qui dure plus de six mois:
Si le séjour en Finlande dure pendant plus de six mois, l'imposition est la même que pour les Finlandais. Il est conseillé à l'immigrant de se présenter d'abord à Maistraatti qui lui délivrera un numéro d'identité finlandais. Puis, la recette des impôts lui remettra un certificat de prélèvement à la source sur la base duquel l'employeur retiendra l'impôt sur son salaire. Des impôts sont prélevés sur tous les revenus, qu'il soient réalisés en Finlande ou à l'étranger.

Les bureaux de la recette des impôts aident les immigrants dans toutes les questions liées à l'imposition. Des conseils sont disponibles par téléphone, aux numéros de la Direction générale des impôts (Verohallinto). Les pages Internet de la Direction générale des impôts contient les coordonnées mises à jour ainsi que d'autres informations et consignes utiles.

- › www.vero.fi

De quels permis a besoin un immigrant en Finlande?



› De quels permis a besoin un immigrant en Finlande? De quel pays déménagez-vous? Qu'avez vous l'intention de faire en Finlande? Avec qui déménagez-vous? Les permis dont vous aurez besoin dépendront des réponses à ces questions.

La loi finlandaise sur les étrangers définit les droits et les obligations des immigrants en Finlande. La loi fixe également les possibilités de séjour et de travail dans les différentes régions de Finlande et quelles sont les raisons de l'immigrant de venir en Finlande.

Travail des immigrés en Finlande

Si un étranger a l'intention de travailler en Finlande, il a besoin en général d'un permis de séjour ou de travail. Si l'immigrant exerce une activité ou une profession indépendante, il doit demander un permis de séjour de

travailleur indépendant. Les citoyens des pays de l'UE/EEE déclarent leur séjour en Finlande, conformément aux dispositions qui les concerne.

Il existe toutefois de nombreuses dérogations à ces règles. Veuillez vérifier les dispositions les plus récentes sur Internet.

- › www.mol.fi/finnwork
- › www.migri.fi

Travail des ressortissants de l'Union européenne

Les Etats membres de l'Union européenne sont: la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, l'Irlande, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Autriche, la Grèce, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg,



” Les citoyens de l’UE/EEE sont autorisés à circuler librement dans l’Espace Economique européen.

Malte, le Portugal, la Pologne, la France, la Roumanie, la Suède, l’Allemagne, la Slovaquie, la Slovénie, la Tchéquie, le Danemark, la Hongrie et l’Estonie.

Les citoyens de l’UE sont autorisés à circuler librement dans l’Espace Economique européen. Les ressortissants des pays de l’EEE, la Norvège, l’Islande, le Liechtenstein et la Suisse, sont assimilés aux ressortissants de l’UE. Par pays de l’UE, nous entendons par la suite les pays de l’UE et les pays de l’EEE.

La condition de la libre circulation est de pouvoir subsister par ses propres moyens ou d’avoir un emploi. Les citoyens des pays nordiques peuvent toutefois circuler librement et travailler sur les marchés du travail nordiques communs (voir p. 23). La liberté de circulation concerne aussi le citoyen de l’UE et son époux/se ou sa/son concubin/e qui ne sont pas citoyens de l’UE. Toutefois, cette personne a le droit

de circuler librement uniquement avec un citoyen de l’UE, membre de sa famille, mais pas de manière indépendante. Dans tel cas, on considère comme membre de la famille les enfants à charge, âgés de moins de 21 ans ainsi que les parents à charge.

Un ressortissant de l’UE doit pouvoir prouver son identité avec un passeport ou une carte d’identité valides.

Si un ressortissant n’est pas membre de l’UE, la condition de son entrée dans le pays est un document de voyage officiel ou un visa.

Un citoyen de l’UE a le droit de séjourner et de rechercher du travail pendant trois mois sans avoir à déclarer son droit de séjour.

Le droit de séjour doit être enregistré au commissariat de police si

- l’immigrant a un emploi ou s’il exerce une activité indépendante

- il dispose de suffisamment de ressources et au besoin d'une assurance maladie ou
- il a été admis en tant qu'étudiant et il dispose de ressources suffisantes.
- Les membres de la famille d'un citoyen de l'UE sont aussi enregistrés s'il remplissent les conditions requises pour séjourner dans le pays. Si le membre de la famille n'est pas un membre de l'UE lui-même, on lui remettra une carte de séjour s'il satisfait aux conditions requises.

” D'Après avoir séjourné pendant cinq ans en Finlande, le citoyen de l'UE et les membres de sa famille obtiendront un permis de séjour permanent.

Après avoir séjourné pendant cinq ans en Finlande, le citoyen de l'UE et les membres de sa famille obtiendront un permis de séjour permanent. Un citoyen de l'UE peut, au besoin, obtenir un certificat de séjour. Le membre de la famille qui n'est pas citoyen de l'UE lui-même, peut obtenir sur demande, une carte de séjour permanente.

Les ressortissants des pays nordiques

Conformément au contrat de marché du travail inter-nordique, les citoyens des pays nordiques peuvent librement s'établir en Finlande et travailler dans un autre pays nordique. Lorsque qu'un citoyen d'un autre pays nordique s'installe en Finlande, il doit faire une déclaration de domicile à Maistraatti.

› www.HalloNorden.org

› www.maistraatti.fi

Travail des non-ressortissants de l'UE

Les travailleurs étrangers ont besoin au départ d'un permis de travail pour pouvoir travailler en Finlande. (Ceci ne concerne pas les ressortissants de l'UE, ni les autres immigrants qui y sont assimilés). Ce permis peut être accordé aussi bien pour un travail temporaire que permanent.

Les besoins en main d'œuvre sont pris en considération lors de l'octroi du permis de séjour. De plus, on

tente d'assurer que le travail de ceux qui sont déjà placés sur le marché du travail ne soit pas entravé. Les conditions de travail doivent satisfaire à la législation applicable en Finlande, aussi lorsque l'employeur n'est pas finlandais. Pour délivrer un permis, l'agence pour l'emploi et le développement économique évalue les conditions relatives à la politique de la main d'œuvre.

Un permis de séjour de l'employé est en général octroyé pour une profession précise. L'employé peut changer d'emploi dans la branche pour laquelle le permis de séjour lui a été délivré.

Ce permis est délivré par l'Office de l'Immigration (Maahanmuuttovirasto) ou le bureau de police qui examine si l'étranger satisfait aux conditions requises pour obtenir un permis de séjour.

Le droit au travail dans d'autres cas

L'étranger dispose d'un droit de travail illimité en Finlande, s'il a:

- un permis de séjour continu ou permanent pour un autre motif que celui du travail
- un permis de séjour en raison d'un lien familial
- un permis de séjour temporaire en vue d'une protection temporaire ou sur la base d'une immigration d'ordre humanitaire
- un permis de séjour à durée déterminée en Finlande pour travailler, par exemple, en tant que sportif ou entraîneur professionnel, dans une

communauté religieuse ou idéologique, dans le domaine scientifique, culturel ou artistique, comme cadre moyen et supérieur dans une entreprise, dans un poste d'expert ou dans la profession des médias. Pour pouvoir travailler dans un autre domaine, il aura besoin d'un permis de travail d'employé.

L'étranger dispose d'un droit de travail limité en Finlande, si:

- il a obtenu son permis de séjour pour suivre des études
- il a obtenu un permis de séjour pour enseigner, donner des conférences et faire de la recherche (ce permis lui permet de travailler au maximum pour une période d'un an)
- il est arrivé en Finlande, par exemple, dans le cadre d'un contrat de
- de livraison d'appareil (pour le montage de l'appareil et pour fournir la formation nécessaire pour utiliser cet appareil) et que le travail dure six mois maximum
- s'il participe à des activités conformes à un accord entre les Etats (par exemple, le congé de travail prévu pour les citoyens australiens), les programmes d'études des établissements d'enseignement et des organisations d'étudiants bénéficiant du soutien de l'UE, des activités de chantier jeunesse international ou d'un travail ou stage correspondant qui dure un an au maximum.

Travailler sans permis de séjour

Dans certains cas, un étranger peut effectuer un travail rémunéré en Finlande sans permis de séjour. Il doit toutefois avoir un visa valide s'il vient d'un pays qui n'a pas conclu d'accord avec la Finlande.

Les personnes suivantes n'ont pas besoin d'un permis de séjour d'employé:



Permis de séjour

Une personne qui désire s'établir en Finlande doit en premier lieu faire une demande de permis de séjour dans son pays d'origine, auprès de la représentation de la Finlande ou d'une délégation d'un Etat Schengen qui représente la Finlande. Cette demande doit être émise par l'immigrant ou par son employeur. Dans certains cas exceptionnels, cette demande peut également être effectuée en Finlande.

Le permis de séjour est octroyé pour une période déterminée ou bien de manière permanente. Un permis de séjour à durée déterminée peut être temporaire ou continu.

Le premier permis de séjour porte en général sur une période d'un an s'il n'est pas expressément demandé pour une période plus courte. Une personne qui dispose d'un permis de séjour continu, peut le faire prolonger au maximum de trois ans à la fois.

Si un permis de séjour temporaire a été accordé pour travailler ou pratiquer une activité commerciale indépendante, celui-ci peut-être prolongé tel quel au maximum pour un an à la fois. Après un séjour temporaire de deux ans, le permis est continu si les conditions requises pour octroyer le permis de séjour sont toujours valables.

Vous pouvez obtenir un permis de séjour permanent après avoir résidé en Finlande pendant quatre ans de manière ininterrompue avec un permis de séjour continu.

- interprètes, enseignants, experts et arbitres sportifs qui travaillent au maximum pendant trois mois sur invitation ou sur contrat
- travailleurs indépendants ou sportifs ou leurs assistants qui travaillent au maximum pendant trois mois sur invitation ou sur contrat
- marins qui travaillent sur un bateau qui est inscrit au registre des navires de commerce effectuant des transports internationaux ou qui naviguent essentiellement entre les ports étrangers
- ramasseurs de baies et de fruits qui travaillent au maximum pendant trois mois
- employés permanents d'une entreprise établie dans un autre pays de l'UE/EEE qui effectuent en Finlande des tâches temporaires d'achat et de sous-traitance. La condition requise est que l'étranger dispose de permis de séjour et de travail conformes en vigueur dans un autre pays.

› www.migri.fi

› www.mol.fi/finnwork

Permis de séjour pour un entrepreneur ou un travailleur indépendant

Le permis de séjour octroyé pour un entrepreneur ou un travailleur indépendant est accordé sur une décision émise par le Centre pour l'emploi et de développement économique (TE-toimisto) qui tranchera si cette activité rentable ou non. Le Centre TE décidera également, sur la base de la nature des activités à entreprendre, si le permis de séjour sera provisoire ou continu.

Le séjour d'un étranger en Finlande ne nécessite pas toujours un permis de séjour pour l'entrepreneur. Par exemple, le permis pour un directeur de société anonyme est en général un permis pour les employés. Veuillez vérifier le type de permis auprès des autorités chargées de délivrer ces permis.

En vertu du droit commun de cueillette, le ramassage des baies et des champignons dans la nature

sauvage, n'est pas effectué dans le cadre d'un service. Un permis de séjour d'entrepreneur n'est pas requis si la cueillette se fait dans le cadre d'un visa ou sans visa conformément à la période de séjour maximum prévue par la loi. Les représentations finlandaises fournissent de plus amples informations sur la demande de visa pour ramasser les baies et les champignons.

› formin.finland.fi

› www.te-keskus.fi

Permis de séjour pour un immigré d'origine finlandaise

Certains étrangers qui ont des origines finlandaises ou entretiennent d'autres liens étroits avec la Finlande, peuvent obtenir un permis de séjour pour la Finlande pour ces raisons. Dans ces cas, il n'est pas nécessaire de justifier comme raison du séjour: le travail ou les études.

L'octroi du permis finlandais dépend de l'importance et de la proximité des racines finlandaises. Si ces racines remontent à plusieurs générations, ceci ne suffira pas à justifier l'octroi du permis de séjour. Un permis de séjour accordé en raison des origines finlandaises ou des rapports étroits entretenus avec la Finlande peut être octroyé:

- aux anciens citoyens finlandais
- aux personnes ayant une origine finlandaise autre
- (un des deux parents ou des grands-parents était finlandais de souche)
- Les Finlandais d'Ingrie, originaires du territoire de l'ex-URSS, à la condition que la personne en question, un de ses parents ou au moins deux de ses grands-parents soient de nationalité finlandaise ou aient été inscrits comme tels sur les documents. Les autres conditions pour l'obtention d'un permis de séjour concernent l'inscription en tant que rapatrié d'Ingrie auprès d'une représentation finlandaise, la formation

- préparatoire au rapatriement, les connaissances linguistiques et le logement en Finlande.

Lorsque une personne d'origine finlandaise obtient un permis de séjour continu ou permanent, un permis de séjour continu est octroyé aux membres de sa famille.

Il faut normalement faire une demande de permis de séjour avant d'arriver en Finlande. Le demandeur doit présenter les certificats relatifs à ses origines finlandaises en annexe de sa demande.

- › www.migri.fi
- › www.mol.fi
- › www.poliisi.fi
- › formin.finland.fi

Enregistrement dans le registre informatisé de la population

En Finlande, Maistraatti et Väestörekisterikeskus (Centre du registre informatisé de la population) sont chargés tenir à jour les registres informatisés de la population.

Un étranger doit faire enregistrer les données qui le concerne dans le registre informatisé au Maistraatti de sa commune de résidence s'il a l'intention de résider plus longuement en Finlande ou si son séjour a duré au moins un an.

La personne inscrite au registre informatisé de la population obtient un numéro d'identité personnel et ses coordonnées sont transmises à KELA et aux autres autorités publiques. La personne inscrite obtiendra ainsi sa carte KELA au bureau Kansaneläkelaitos qui lui sera nécessaire dans les soins médicaux. Un étranger qui séjourne pour une période courte en Finlande peut aussi obtenir un numéro d'identité personnel s'il en a besoin pour son travail, par exemple. Aucune commune de résidence en Finlande ne lui sera toutefois enregistrée, et il ne disposera pas forcément des



mêmes droits que ceux qui résident en permanence en Finlande.

Toute personne qui s'installe en permanence en Finlande devra déposer une déclaration écrite à Maistraatti, au plus tard, une semaine après son installation dans le pays.

La procédure d'enregistrement des personnes qui viennent d'un autre pays nordique a été renouvelée, ainsi les données nécessaires à l'enregistrement de la personne sont directement transférées entre les autorités des pays nordiques. Une personne originaire d'un autre pays nordique n'a donc plus à délivrer à Maistraatti une attestation de changement de domicile inter-nordique. Après le transfert électronique des données de la personne immigrant d'un pays nordique, celle-ci devra se présenter en personne à Maistraatti et prouver son identité à l'aide d'un passeport ou d'une carte d'identité officielle valides.

Un citoyen finlandais qui revient s'installer en Finlande n'a pas besoin de se présenter à Maistraatti si ses données n'ont pas changé. S'il n'est pas enregistré dans le système finlandais ou si ses données ont changé, il devra déclarer ses données pour le système informatisé de la population auprès du Maistraatti de son domicile.

- › www.maistraatti.fi
- › www.suomi-seura.fi
- › www.HalloNorden.org

Demande de naturalisation et double nationalité

La nationalité finlandaise est régie par la loi sur la nationalité qui a été adoptée le 1er juin 2003. Les droits et obligations du citoyen finlandais sont régis, entre autres, par la constitution finlandaise.

Certains groupes de personnes peuvent obtenir la nationalité finlandaise sur la base d'une déclaration. Par exemple, les anciens citoyens finlandais.

Les ressortissants étrangers doivent déposer leur demande de nationalité finlandaise auprès du bureau de police de leur domicile.

La nationalité finlandaise est octroyée au demandeur si

- il a 18 ans révolus ou s'il s'est marié avant d'avoir atteint cet âge
- il a vécu en Finlande depuis suffisamment longtemps avant d'émettre sa demande
- il n'a pas commis de délit ou s'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de prendre contact avec quelqu'un
- il n'a pas négligé son devoir de verser la pension alimentaire ou les paiements de droit public
- il est capable de définir clairement de quelle manière il obtient ses moyens de subsistance
- il maîtrise suffisamment le finnois ou le suédois ou il connaît le langage des signes pour sourds et malentendants

La nationalité peut être accordée même tous ces critères ne sont pas satisfaits. En revanche, la demande de naturalisation peut être rejetée même si le demandeur satisfait aux conditions préalables.

Pour en savoir plus sur la demande de nationalité finlandaise et sur les conditions de la naturalisation, consulter les pages de l'Office de l'immigration.

› www.migri.fi

La double nationalité est acceptée

La législation finlandaise accepte la double nationalité. Un citoyen finlandais ne perdra pas sa nationalité finlandaise s'il obtient une autre nationalité. De même, selon la législation finlandaise, l'étranger non plus ne perdra pas sa nationalité s'il obtient la nationalité finlandaise. Toutefois, d'autres Etats n'ont pas la même position par rapport à la question de la double nationalité. Afin que la personne qui fait une demande de nationalité ne perde pas sa deuxième nationalité par erreur, il devra se renseigner sur la question à l'avance auprès du deuxième Etat.

Biens transférés lors du déménagement

La libre circulation est un droit fondamental pour les salariés et leurs familles dans les pays de l'UE. Les biens de déménagement transférés d'un Etat de l'UE à l'autre sont exonérés de taxes. Aussi, les biens d'une personne qui déménage d'un pays situé à l'extérieur de l'UE sont exonérés des droits de douane et de la TVA. Cette exonération des droits de douanes ne concerne pas les objets destinés à un usage professionnel.

Il est recommandé de se renseigner à l'avance sur les décrets douaniers relatifs aux biens de déménagement. Par exemple, l'importation des véhicules et des animaux domestiques est régie par différentes prescriptions.

Vous obtiendrez plus d'informations auprès de la Direction des Douanes (Tulli).

Les données relatives à l'importation des se trouvent sur le site Internet www.evira.fi.

› www.tulli.fi

› www.evira.fi

Nouvelles voies du savoir



Possibilités d'étudier

› Le système de formation finlandais comprend l'enseignement préscolaire, l'école primaire, le secondaire, le lycée, les études professionnelles de base et la formation pour adultes (y compris pour la formation continue) ainsi que les études supérieures (instituts professionnels supérieurs et universités). Les enfants qui résident en permanence en Finlande sont soumis à l'obligation scolaire. L'obligation scolaire commence l'année où l'enfant a sept ans et se termine lorsque l'éducation de base est achevée ou 10 ans après que l'obligation scolaire ait commencée. De plus, l'enfant a le droit avant l'âge de l'obligation scolaire de participer à l'enseignement préscolaire.

L'éducation de base ainsi que les livres nécessaires et autre matériel pédagogiques sont gratuits, ainsi que les repas scolaires et les soins médicaux scolaires.

Après l'éducation de base le plupart des élèves vont en LEP ou dans un lycée pour approfondir leurs connaissances générales. On passe le baccalauréat à la fin des études au lycée. L'enseignement au lycée et le diplôme de base professionnel permettent d'avoir accès aux études supérieures. Les formations de l'éducation de base et du lycée peuvent aussi être suivies à l'âge adulte dans les lycées pour adultes (aikuislukio) L'enseignement au lycée, l'enseignement professionnel de base et les études dans une école supérieure ou dans les universités sont gratuits.

Des informations sur les possibilités offertes par le système d'éducation finlandais, les écoles supérieures et l'enseignement professionnel sont disponibles auprès des services d'informations des agences TE-toimisto et sur de nombreux sites Internet. Le Centre pour la Mobilité Internationale CIMO vous donnera plus d'informations sur les exigences d'admission et sur l'enseignement dispensé.

Allocations d'études

En Finlande, on peut obtenir une allocation d'études si le financement des études n'est pas à la charge des parents ou si elle n'est pas garantie d'une autre manière. L'allocation d'études comprend une bourse d'études, un complément d'allocation logement et un cautionnement

Différentes manières d'étudier le finnois

La Finlande a des établissements d'enseignement libres pour adultes: les instituts populaires, open university et autres établissements de formation pour adultes offrent une vaste gamme de cours. Ces établissements proposent aussi beaucoup de cours de finnois pour les étrangers. Les frais de participation aux cours y sont raisonnables.

Dans certaines écoles supérieures et autres établissements, l'enseignement est dispensé en anglais et aussi parfois dans d'autres langues.

Les unités communales chargées des questions de l'immigration peuvent vous renseigner sur les différentes possibilités de cours de langues.

- › www.oph.fi
- › www.opintoluotsi.fi
- › www.infopankki.fi

pour le prêt études de l'Etat. L'allocation d'études est octroyée pour des études à plein temps d'une durée minimale de huit semaines, dans un lycée, un institut populaire supérieur, un établissement d'enseignement professionnel ou tout établissement similaire. Parfois, les étudiants travaillent à mi-temps en dehors des études.

Vous obtiendrez plus d'informations sur ces prestations à l'attention des personnes venant étudier en Finlande auprès du centre d'études de Kela.

- › www.oph.fi
- › www.kela.fi/opintotuki
- › www.opintoluotsi.fi
- › www.mol.fi

Stages internationaux

Le Centre pour la mobilité Internationale CIMO coordonne différents programmes de stage dont l'objectif est d'approfondir le niveau des études de sa branche. En lire plus sur les pages Internet.

- › www.cimo.fi

La vie en Finlande: conseils pratiques



La sécurité sociale finlandaise

› La vie en Finlande est protégée par les services sociaux et de santé publique et par les prestations de la sécurité sociale. La protection sociale est financée par les impôts et les cotisations d'assurances sociales prélevées et par les parts de l'Etat versées aux communes.

Les communes sont chargées de services de soins de santé et sociaux. Kela veille à la protection sociale des personnes résidant en Finlande, selon leur situation. Les clients de Kela vivent et travaillent en Finlande, et sont intégrés au système de la sécurité sociale finlandaise, ce sont des étudiants à plein temps, par exemple. On trouve 256 bureaux Kela dans le pays.

Prestations sociales assurées par Kela

- retraites nationales
- pensions de réversion
- allocations invalidité
- prestations d'assurance maladies (indemnités journalières de maladie, allocations de maternité, paternité, parentales ainsi que remboursement des frais médicaux)
- soins de rééducation
- prestations de base du chômeur
- aide à la garde d'enfants,
- allocations familiales et de maternité
- allocations d'études
- allocations de logement
- allocations pour les militaires
- aide spéciale pour les immigrés

Il existe une centaine de prestations différentes versées par Kela. Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, l'immigrant doit se présenter au bureau de Kela et y remplir le formulaire Y 77. La décision d'immatriculation sociale de l'immigrant est émise sur la base de la déclaration, et l'immigrant obtient une carte Kela s'il est immatriculé au régime de la sécurité sociale finlandaise.



Les retraites salariales sont prises en charge par les caisses d'assurance vieillesse et par Eläketurvakeskus, organe de coopération du régime des retraites des salariés. Les compagnies d'assurances et l'association des compagnies d'assurances maladies sont chargées des affaires relatives aux assurances accidents.

La sécurité sociale pour les ressortissants des Etats membres de l'UE/UEE

La législation européenne définit l'Etat membre dont la sécurité sociale couvre le salarié dans chaque cas particulier. On ne peut être couvert par la sécurité sociale que d'un seul pays membre qui est en général, le pays dans lequel le salarié travaille. La personne qui vient travailler en Finlande est généralement couvert par la sécurité sociale finlandaise même s'il ne réside pas en Finlande. Pour avoir droit à ces prestations, il faut toutefois travailler ou exercer une activité commerciale en Finlande pendant au moins quatre mois.

Avant de venir en Finlande, la personne doit vérifier sa situation auprès des autorités du pays d'origine.

› www.stm.fi

Législation relative à la sécurité sociale basée sur la résidence

Si une personne venant d'un pays situé hors de l'UE/EEE s'installe en Finlande, elle sera couverte par la sécurité sociale liée à la résidence et prise en charge par Kela, en fonction de son statut de résident en Finlande. Par personne résidant en permanence, on entend une personne qui a son logement principal en Finlande et qui y réside de manière ininterrompue. Cette personne doit aussi disposer d'un permis de séjour pour un an, si tel permis est exigé en vertu de la loi sur les étrangers. Une résidence permanente antérieure ou l'appartenance à une famille résidant en Finlande ou un contrat de travail pour un emploi de deux ans minimum, donnent droit au statut de résident permanent en Finlande.

› www.kela.fi

Protection pendant la période de chômage en Finlande

La subsistance de base d'un demandeur d'emploi au chômage est assurée en Finlande à l'aide des indemnités journalières de chômage et de l'aide à l'emploi.

Tout chômeur âgé de 17 à 64 ans résidant en Finlande et inscrit comme demandeur d'emploi y a droit. Il doit être apte au travail et aux marchés du travail et demander un emploi à plein temps. Les conditions exactes requises pour l'octroi de ces prestations sont prévues par la loi sur la protection pendant la période de chômage.

Les indemnités journalières de chômage sont payables à toute personne qui s'est trouvée en permanence sur le marché du travail, qui remplit les conditions requises pour travailler, soit sous forme d'indemnités liées au salaire versées par la caisse de chômage, soit sous la forme d'indemnités journalières de base versées par Kela. Les indemnités journalières liées au salaire ne peuvent être perçues que par les adhérents d'une caisse de chômage. Elles sont versées pour une période de 500 jours maximum.



” Par personne résidant en permanence, on entend une personne qui a son logement principal en Finlande et qui y réside de manière ininterrompue.

L'aide à l'emploi est versée aux demandeurs d'emploi qui n'ont pas été en permanence sur le marché du travail ou qui ont déjà bénéficié d'indemnités journalières de chômage pendant la durée maximale. Le besoin d'une aide financière est également une condition préalable pour le versement de l'aide à l'emploi. Tous les revenus du demandeur et de son conjoint ont un impact sur le montant de cette aide.

L'aide à l'emploi est versée par Kela

Protection pendant la période de chômage des personnes originaires des pays nordiques et des autres Etats membres de l'UE/EEE lorsqu'elles s'installent en Finlande.

Lorsqu'un salarié ou un travailleur indépendant a été couvert par l'assurance chômage dans un Etat membre de l'UE/EEE, la législation de l'UE lui sera appliquée. Un tel salarié remplit également les conditions requises pour pouvoir bénéficier des indemnités de chômage en



Finlande pour les périodes où il a travaillé ou a été couvert par l'assurance dans un autre pays, s'il a travaillé en Finlande au moins quatre semaines avant d'être au chômage. En vertu d'une convention entre les pays nordiques relative à la sécurité sociale, la période de travail de quatre semaines n'est pas exigée si la personne a, au cours des cinq dernières années, été couverte par la législation finlandaise sur la protection pendant le chômage ou obtenu des prestations de chômage en Finlande.

Aide à l'emploi sous forme d'aide à l'intégration

Un immigré au chômage est autorisé à bénéficier de l'aide à l'emploi sous forme d'aide à l'intégration. Le versement de cette aide à l'emploi nécessite que le demandeur ait un droit illimité de travailler en Finlande et qu'il soit inscrit à l'agence TE-toimisto comme demandeur d'emploi au chômage. De plus, il est exigé qu'un

plan d'intégration ait été établi pour le demandeur et qu'il soit engagé à le respecter. Le demandeur doit également avoir besoin d'une aide financière et remplir les conditions pour l'octroi de l'aide à l'emploi.

Un immigré ayant droit à un plan d'intégration ne peut obtenir d'aide à l'emploi que sous la forme d'une aide à l'intégration. Cette aide peut être versée pour un maximum de trois ans à partir de la date à laquelle il s'est inscrit pour la première fois au registre informatisé de la population de sa commune de résidence. Dans des cas exceptionnels, ces versements peuvent être prolongés pour une période de deux ans. L'aide à l'intégration est versée par Kela.

- › www.stm.fi
- › www.mol.fi
- › www.kela.fi
- › www.tyj.fi
- › www.etk.fi

Services de santé et assurance-maladie

Toute personne résidant en Finlande a le droit de bénéficier des services de santé de base et aux services hospitaliers. Ces services de santé sont pris en charge par les communes qui les fournissent elles-mêmes ou les achètent ailleurs. Les services de santé communaux comprennent:

- conseils et contrôles sanitaires
- soins médicaux
- soins de rééducation
- services de santé mentale
- transports infirmiers
- soins dentaires
- services de consultation prénatale et du développement de l'enfant
- soins médicaux des écoliers et des étudiants
- médecine du travail
- dépistages et contrôle de masse

Au travail, on dispose souvent de services de soins médicaux que les employés utilisent en cas de maladie.

Les indemnités journalières de maladie et de rééducation assurent la subsistance durant la maladie ou la période de rééducation. La demande est adressée à Kela.

Les personnes qui résident en permanence en Finlande est couverte par l'assurance maladie et obtient une carte de sécurité, la carte Kela. Tous les employés et les entrepreneurs sont aussi couverts, si ils ont travaillé en Finlande pendant au moins quatre mois. L'assurance maladie rembourse une partie des médicaments prescrits par le médecin, les honoraires, les soins médicaux, les examens. Kela effectue le remboursement. Une personne qui vient temporairement en Finlande doit songer à se procurer la carte d'assurance maladie européenne.

L'assurance maladie verse les indemnités de maternité et de paternité, et les allocations parentales à la mère et au père de l'enfant.



” Les allocations familiales sont versées pour tout enfant de moins de 17 ans qui réside en Finlande.

Prestations familiales

Les allocations familiales sont versées pour tout enfant de moins de 17 ans qui réside en Finlande. A cet effet, on doit déposer une demande auprès du bureau de Kela.

La mère de l'enfant a le droit de bénéficier des allocations de maternité. Les femmes enceintes sont régulièrement contrôlées par une infirmière spécialisée ou chez le médecin au centre de consultation prénatale. Les services de consultation prénatale sont gratuits.

En Finlande, les femmes travaillent généralement à l'extérieur du foyer. Ainsi, un système communal de garde d'enfants a été mis en place. Il est aussi possible de bénéficier d'une autre forme d'allocation de garde d'enfants. Les bureaux d'aide sociale, Kela et le ministère de la santé et des Affaires sociales fournissent des renseignements sur les crèches et les formes d'allocations.

La Finlande dispose de deux régimes de retraite

- La retraite salariale dépend de ses propres revenus accumulés. Le montant de la pension de vieillesse dépend des revenus annuels et le pourcentage de cumul de la retraite qui est pour les 18-52 ans de 1,5 %, mais qui est supérieur pour les travailleurs plus âgés. La retraite est aussi cumulée pour certaines périodes non rémunérées.
- La retraite nationale garantit un revenu minimum à ceux qui ne bénéficient pas de retraite salariale et dont la retraite salariale est peu élevée. La retraite est cumulée sur la base des années de résidence en Finlande.

Des informations supplémentaires sur les régimes de retraite ainsi que sur les critères de calcul et le montant des retraites sont fournies par Kela ja Eläketurvakeskus et les caisses d'assurance vieillesse des salariés. Les caisses de retraites des salariés et les bureaux Kela décident de chaque cas particulier.



” La retraite nationale garantit un revenu minimum à ceux qui ne bénéficient pas de retraite salariale et dont la retraite salariale est peu élevée.

- › www.kela.fi
- › www.etk.fi
- › www.tyoelake.fi

Revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion est la prestation qui garantit, en dernier lieu, les moyens de subsistance indispensables pour la personne concernée et sa famille. Il est accordé par la commune de résidence ou de séjour. Selon la législation finlandaise, l'individu est responsable de subsister à ses propres besoins ainsi qu'à ceux de son conjoint et de ses enfants mineurs.

Le droit de bénéficier du revenu minimum d'insertion naît uniquement lorsque l'individu n'est pas en mesure de subsister à ses besoins avec ses propres revenus, son salaire, ses revenus en tant qu'entrepreneur ou avec d'autres prestations qui permettent de subsister ou autres.

- › www.kunnat.net
- › www.stm.fi

Joie de la découverte!



Coordonnées importantes

Permis de conduire

Police
www.poliisi.fi

Contrôle technique et immatriculation des véhicules
AKE Administration finlandaise des véhicules à moteur
www.ake.fi

Organisations syndicales
Akava, Confédération des syndicats universitaires
www.akava.fi

Organisation centrale des syndicats finlandais SAK
www.sak.fi

STTK, Confédération des cadres
www.sttk.fi

Service militaire

Etat-major des Armées
www.mil.fi

Logement

Ministère de l'Environnement
www.ymparisto.fi

Communes de Finlande
www.kunnat.net

Association centrale des locataires
www.vuokralaistenkeskusliitto.fi

Retraites

ETK, Centre national des Retraités du Travail
www.etk.fi

Administration publique

Gouvernement, Ministères etc.
www.vn.fi

Services Internet de l'Administration publique
www.suomi.fi

Organisations et associations

Centre culturel Caisa
www.caisa.fi
www.infopankki.fi
Education scolaire
Direction générale de l'enseignement, OPH
www.oph.fi

Transports

VR (trafic ferroviaire)
www.vr.fi
Matkahuolto (bus)
www.matkahuolto.fi
Finnair
www.finnair.fi

Permis

Maistraatti
www.maistraatti.fi
Police
www.poliisi.fi
Ministère des Affaires intérieures
www.intermin.fi
Office de l'immigration
www.migri.fi

Ministère de l'Emploi et de l'Economie

www.tem.fi
www.mol.fi/finnwork
Ministère des Affaires étrangères
formin.finland.fi
Centre des Registres de l'Etat civil
www.vaestorekisterikeskus.fi
Situations de crise
www.infopankki.fi/kriisitilanteet

Protection juridique

Ministère de la Justice
www.om.fi
Médiateur des minorités
www.vahemmistovaltuutettu.fi

Allocations d'études

Centre des allocations d'études de Kela
www.kela.fi

Etudes et recherche

Centre pour la mobilité Internationale CIMO
www.cimo.fi
www.studyinfinland.fi
Ministère de l'Education
www.minedu.fi
www.opintoluotsi.fi
Académie finlandaise
www.aka.fi/eracareers

Immigrés de retour dans

leur pays d'origine
Suomi-Seura ry
www.suomi-seura.fi
Conseil ministériel des pays nordiques
www.hallonorden.fi
Office de l'immigration
www.migri.fi

Apprentissage du finnois

www.infopankki.fi
Ministère de l'Education
www.opintoluotsi.fi
Association des instituts populaires pour la formation des adultes
www.ktol.fi
Universités d'été de Finlande
www.kesayliopistot.fi

Etudes de la langue et de la culture

finnoises dans les universités étrangères
www.cimo.fi

Vie économique

Ministère de l'Emploi et de l'Economie
www.tem.fi
Institut de recherche de la vie économique
www.etla.fi
Chambre de commerce centrale
www.keskuskauppakamari.fi
Finpro
www.finpro.fi
Finnfacts
www.finnfacts.com

Douanes

Direction des douanes
www.tulli.fi

Reconnaissance des diplômes

Direction générale de l'enseignement, OPH
www.oph.fi/tutkintojentunnustaminen
e-mail: recognition@oph.fi
Centre national des affaires médico-légales, TEO
www.teo.fi
Ministère de l'Education
www.minedu.fi

Recherche d'emploi

Agences pour l'emploi et le développement économique
www.mol.fi
Travailler en Finlande
www.mol.fi/finnwork
Services EURES
www.mol.fi/eures
Portail européen sur la mobilité de l'emploi
eures.europa.eu
Pages emploi des grands quotidiens, entre autres
www.oikotie.fi

Protection du travail

Ministère de la santé et des Affaires sociales
www.stm.fi
Districts de protection du travail
www.tyosuojelu.fi

Allocations chômage

Kansaneläkelaitos KELA
www.kela.fi
Ministère de la santé et des Affaires sociales
www.stm.fi
Organisation centrale des caisses de chômage
www.tyj.fi

Impôts

Direction des Impôts
www.vero.fi

Infos générales sur la Finlande

Centre pour la promotion touristique
www.mek.fi
Discover Finland
finland.cimo.fi
Ministère des Affaires étrangères - Virtual Finland
Virtual.finland.fi

Entrepreneuriat

Ministère de l'Emploi et de l'Economie
www.tem.fi
Yritys-Suomi
www.yrityssuomi.fi
Direction nationales des registres et des brevets
www.prh.fi
Contact Finland
www.contactfinland.com

N'oubliez pas!

N'oubliez pas avant de déménager!

Se préparer à l'avance facilite le déménagement à l'étranger, l'adaptation à la vie active et aux coutumes locales. Pour en savoir plus sur la vie active en Finlande, les emplois et les chiffres, consulter les pages suivantes:

- › www.mol.fi/paikat
- › www.tem.fi
- › www.migri.fi
- › www.mol.fi/finnwork
- › eures.europa.eu

Les pages Infopankki contiennent des informations de base pour les immigrants sur les activités de la société et sur les opportunités en Finlande.

- › www.infopankki.fi

Vous pouvez obtenir des données sur la vie en Finlande, par exemple, sur les communes, les journaux et de nombreuses pages web.

- › www.kunnat.fi

Assurez-vous à temps que les permis et documents nécessaires (passeport, visa, permis de séjour, permis de travail) sont dans les règles. Pensez aussi à prendre avec vous les derniers certificats de travail et bulletins d'études.

Si vous êtes un demandeur d'emploi de l'UE au chômage, vérifiez votre possibilité de bénéficier des indemnités journalières de chômage pour une période de trois mois qui vous permettra de rechercher un emploi. Pour certifier les périodes d'assurances et de travail, vous avez besoin du formulaire E301 à obtenir auprès des autorités pour l'emploi. N'oubliez pas non plus votre carte d'assurance maladie européenne.



” Assurez-vous à temps que les permis et documents nécessaires (passeport, visa, permis de séjour, permis de travail) sont dans les règles.

Pour en savoir plus, adressez-vous aux consulats de Finlande, aux conseillers des agences pour l'emploi et le développement économique, et consultez les pages mentionnées dans ce guide.

N'oubliez pas, une fois que vous êtes arrivé en Finlande

Enregistrement

Déclarez votre domicile à Maistraatti. Prenez avec vous votre passeport et votre permis de séjour valide. Les autres documents nécessaires à l'enregistrement sont éventuellement l'acte de mariage ainsi que les certificats de naissance des enfants. Veuillez remplir et signer à Maistraatti le formulaire de déclaration d'enregistrement pour les étrangers. Veuillez toujours faire une déclaration officielle de changement de domicile auprès de Maistraatti lorsque vous déménagez.

› www.maistraatti.fi

Si vous êtes un citoyen européen, vous pouvez séjourner et travailler en Finlande sans permis pendant trois mois, période après laquelle vous devez faire enregistrer votre droit de séjour au commissariat de police de votre commune de résidence.

› www.migri.fi

› www.poliisi.fi

Inscription à l'agence pour l'emploi et le développement économique

Si vous êtes demandeur d'emploi ou que vous recherchez un emploi, veuillez vous inscrire à l'agence TE et prendre rendez-vous avec le conseiller. Prenez votre passeport, vos diplômes et certificats de travail, de préférence traduits en finnois, ainsi que les autres documents nécessaires, ainsi qu'une fiche d'état civil délivrée par Maistraatti.

Si vous disposez d'une commune de résidence et que vous vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi au chômage, l'agence pour l'emploi et le développement économique élaborera à votre attention un plan d'intégration et un plan de recherche d'emploi. Ce plan

permet de convenir des modalités pour la recherche d'un emploi, l'apprentissage de la langue et au besoin d'une formation pour mettre à jour ses compétences professionnelles.

› www.mol.fi

Carte Kela

Faites une demande pour avoir droit à l'assurance maladie délivrée sur la base de votre résidence dans le pays auprès de l'institut de retraite Kansaneläkelaitos c.a.d. Kela. Si la décision est favorable, Kela vous enverra votre carte Kela si la personne concernée est placée sous le régime de la sécurité sociale finlandaise.

› www.kela.fi

Certificat de prélèvement à la source

Demandez un certificat de prélèvement à la source à la recette des impôts de votre commune de résidence.

› www.vero.fi

Ouverture d'un compte bancaire

En Finlande, les salaires et les paiements sont effectués de manière électronique. Vous avez besoin d'un compte bancaire. Pour ouvrir un compte en banque, vous aurez besoin de votre passeport et de votre carte d'identité.

Permis de conduire

Votre permis de conduire est-il valable en Finlande? Renseignez-vous auprès de la police et de AKE, Administration Finlandaise des véhicules à moteur.

› www.poliisi.fi

› www.ake.fi



Travailler en Finlande

Publié par: Ministère de l'Emploi et de l'Economie

Textes: Kari Eklund DM Oy, www.kedm.fi

Mise en page: Porkka & Kuutsa Oy

Imprimerie: Libris Oy



TYÖ- JA ELINKEINOMINISTERIÖ
ARBETS- OCH NÄRINGSMINISTERIET
MINISTRY OF EMPLOYMENT AND THE ECONOMY